

Soirée crêpes à Marenla



Bulletin
municipal

Comme chaque année, à pareille époque, le Comité des Fêtes de Marenla organisait une soirée crêpes
6 Mars 1993.

Informations

30 Mars 1993.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Conseil au complet.

Auditeurs:3.

Séance ouverte à 20h35.

En ouvrant la séance, M. le Maire adresse ses remerciements à deux Conseillers et à M. Lambert J.-C. qui, bénévolement, aidés par le cantonnier, ont effectué les travaux préparatoires au carrelage de la Salle polyvalente (dépose du vieux carrelage, décapage du sol, déblai) permettant ainsi une économie de 4130 F.

Bulletin n°26:

- Rectificatif: Enlèvement d'animaux morts: la Commune n'a à sa charge qu'une redevance fixe de 3F par habitant (soit $3F \times 246 = 738F$), le reste étant payé par le Conseil général.
- Additif: Dépôt d'ordures: En dehors de l'ouverture hebdomadaire du Samedi, et pour un dépôt urgent, on peut demander la clé du cadenas à M. Secrétin, M. Garbe Félicien ou M. Legrand J.-C.

Application des décisions:

- Six arbres d'ornement ont été plantés sur la Place de l'Ancien Flot.
- Le carrelage de la Salle polyvalente est terminé.

Réunions depuis le 2 Février 1993: M. le Maire rend compte des 11 réunions ou animations auxquelles la Commune a été représentée par le Maire ou les Adjoints.

Curage de la Riviérette: Comme en 1983, les frais de curage seront partagés (50%) entre la Commune et les propriétaires riverains. Les travaux pourront commencer quand ceux-ci auront donné leur accord.

Emploi communal de cantonnier (à mi-temps): Une candidature a été enregistrée (le cantonnier actuel étant stagiaire jusqu'au 30 Avril et n'habitant pas Marenla). Mais une nouvelle vague de licenciements étant imminente aux Etablissements Evrard, le Conseil décide d'attendre pour prendre une décision, d'autres candidatures pouvant être présentées.

Budget primitif 1993 (voir en annexe): Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Remarques: L'Etat a revalorisé de façon importante les indemnités des élus communaux. Pour permettre aux petites Communes d'appliquer cette revalorisation, une dotation de 12000F a été attribuée à celles de moins de 1000 habitants (voir Recettes de Fonctionnement). Pour Marenla, à la demande du Maire, la part communale a été calculée comme d'habitude (Indemnité du Maire diminuée de 5000F) de sorte que les Indemnités Maire-Adjointes sont encore loin du maximum possible (38000F au lieu de 52488F).

Ordures ménagères: La redevance demandée par le SIVOM est sérieusement augmentée cette année. Cela est dû au fait que le Dépôt de la Calotterie demandera (à partir du 1er Juillet) 189F pour une tonne de déchets, au lieu de 67F actuellement, soit presque le triple. La Commune doit donc au SIVOM pour 1993 la somme de 40960F (30720F en 1992). Le Conseil décide de ne faire supporter aux usagers que la moitié de l'augmentation, soit 5120F, l'autre moitié étant prise en charge par le Budget communal.

Travaux: Sur le Budget primitif ne figurent que les travaux de borduration. Les travaux de réfection des trottoirs seront portés au Budget supplémentaire (pour ceux-ci, une subvention d'Etat de 20% vient d'être accordée, soit près de 60000F).

Impôts locaux: Le Conseil a décidé de maintenir les mêmes taux (inchangés depuis 4 ans) pour les quatre taxes. Ces taux sont parmi les plus faibles de toute la région.

Séance close à 23h30.

13 Février 1993. ASSEMBLÉE GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS.

Le Président, M. Hénin R., fait observer une minute de silence à la mémoire de M. Tréboutte D.

M. Bouchart H., Secrétaire-Trésorier, expose la situation financière de la Société qui est satisfaisante, en partie grâce à la subvention communale de 1500F. Il demande qu'à l'avenir, des volontaires se dévouent pour la vente des calendriers.

La Société a participé aux cérémonies traditionnelles.

La cotisation reste fixée à 30F. En 1992 le nombre d'adhérents a été de 26 (29 en 1991).

Le Banquet annuel aura lieu le 14 Mars. Les adhérents et leurs épouses paieront 60F (prix du repas: 130F).

Quelques rappels...

- La divagation des chiens est interdite sur le territoire de la Commune.

- Il est fait appel, au seuil de la belle saison, à la bonne volonté de tous pour donner à notre village un aspect propre et accueillant.

- Ordures ménagères: Compte-tenu de l'augmentation importante de la taxe de ramassage, essayons de ne pas mettre "n'importe quoi" dans nos poubelles. En particulier, le tonnage le plus important est celui dû au papier et aux bouteilles de verre. Faisons donc un effort pour utiliser au maximum les containers papier et verre sur la Place de l'Ancien Flot (ce qui diminue le tonnage du ramassage et rapporte une certaine somme au SIVOM). Brûlons ce qui peut l'être dans un coin du jardin.

SOYONS CONSCIENTS DU PROBLEME IMPORTANT QUE REPRESENTERA DANS LE FUTUR L'ELIMINATION DES DECHETS.

(Rédigé et imprimé par E. Secrétin)

Budget Primitif

Année : 1993

Articles	Prévu BP	dépense en 92	Mettre BP	Recettes de fonctionnement.	
carburants	1000	1474,41	1500	ordur. ménag.	35 840
combustible	5000	3221,70	5000	Vente bois	141 000
Entre. Mén.	500	223,90	500	Location	1 500
Fourn. Voirie	3000	-	3000	Concessions	100
Fourn. Scol.	5000	5076,28	5000	Autres Recouv.	1000
Fourn. Bur.	3000	2458,96	4000	Participations	32 88
Autres Fourn.	1000	-	1000	D. G. F.	178 918
Person. tit.	48000	73501,24	95000	Permis Chas.	396
Person. non tit.	60000	36088,40	-	droits Mutat.	14 696
Centre Gestion	600	504,54	600	Contrib. directes	142 225
Rém. divers.	4000	3656,81	4000	Taxe profess.	15 647
Charges Soc.	13000	12750,24	13000	compensation	11 149
Impôts Fonc.	2500	1961	2500	Dotation Etat Maire et adjoints	12 000
timbre	100	-	100	Total	557 759
Loyer	150	124,50	150	les quatre taxes	
Bâtiments	66720	3808,59	20000	T. habit.	583000 5,76 5,76 33581
voirie	31103	4349,54	74205	T. F. P. B.	373000 7,58 7,58 28273
Entr. Matér.	5000	5938,32	5000	T. F. P. N. B.	343000 26,37 26,37 90449
Ord. ménag.	36720	30720,00	40960	T. P.	43890 11,18 11,18 4907
Petit matér.	4000	4191,16	4000	Bases	TAUX 92 TAUX 93 Produit
E.D.F, eau	8000	8701,60	9000	INVESTISSEMENT	
Assurance	8000	362,10	8000	Recettes	
Aide Sociale	45695	38833,48	43980	F.C.T.V.A.	3583
Fonct. Collèg.	2800	1029,40	1100	T. L. E.	
Côtis. munic.	288	288,00	312	Prélèvement	113044
charg. interc.	28290	23682,90	30177	Emprunt	400000
D. D. E.	1000	988,00	1100	Subventions	350000
Piscine + cadav.	900	878,40	3300	total	866 627
Prime. Sec.	2400	940,00	4500	Dépenses.	
Subventions	2200	9046,00	200	Rembt emprunt	6427
Fêtes	15000	17519,10	15000	carrelage	30000
transport	3000	2550,00	5000	borduration	830 200
impressions	30	36,90	50	Trottoirs	Budget supplémentaire
B.O.E.N.	400	360,00	400		
Téléphone	1000	1261,20	1500		
Maire. Adjoints	23519	23326,72	38000		
intérêts	4162	4161,89	3576		
frais d'ass.	5	-	5		
Prélèvement	0	-	13044	total	8 666 27
total			557759		



Les chasseurs à la table de l'amitié



27 Février 1993
—



avant.

Salle polyvalente



après.

A la salle des fêtes

Des crêpes pour la mi-carême

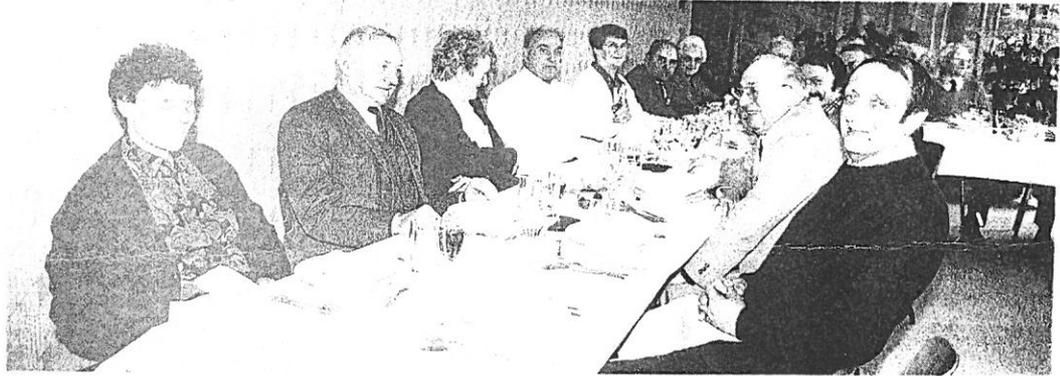
6 Mars 1993.



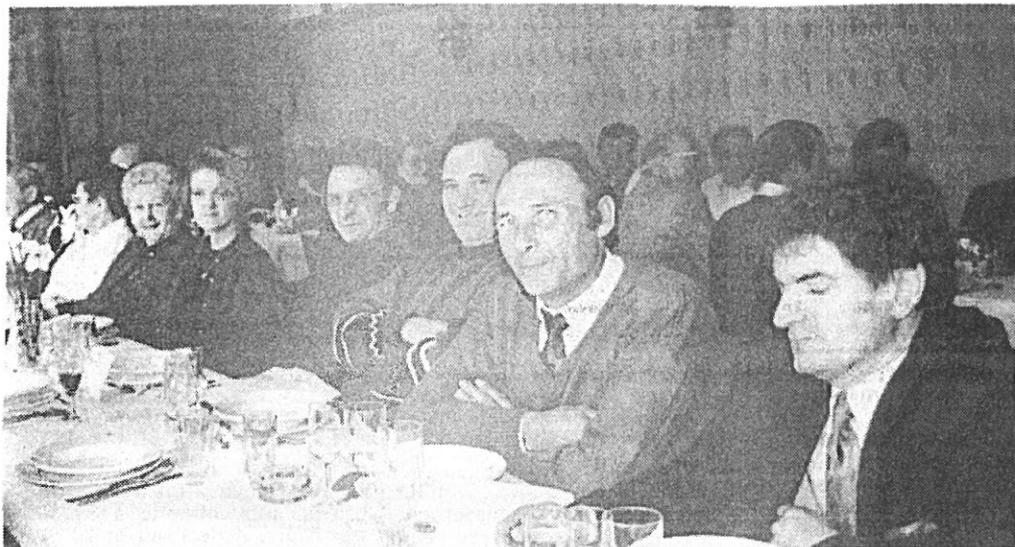
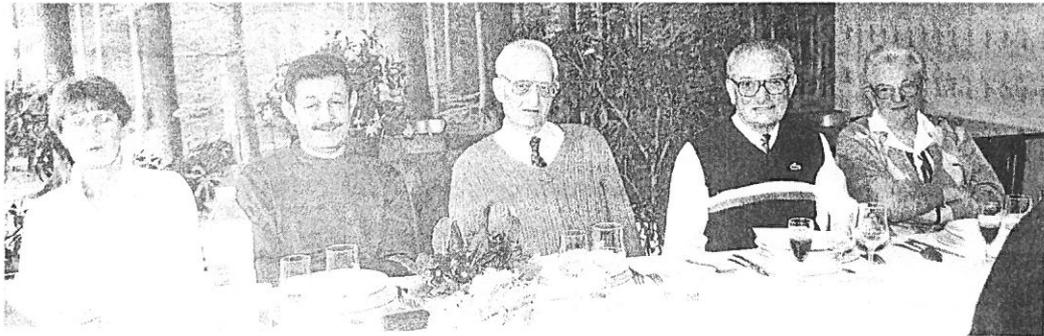
Une soirée sympathique.

A la table des anciens combattants

14 3-93 (5-6-17)



14 Mars 1993



Photos
J. de M.
et V. du N.